CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8662** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/1993

Raison sociale : ETANCHEITE PHOCEENNE DU BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 340 000

655 AVENUE DENIS PAPIN
ZI ROGNAC NORD
13340 ROGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 93 B 564

Siret : 392 968 665 00019

Téléphone : 04 42 87 53 64 **Fax :**

Portable : 06 86 00 60 10

Code NACE : 4329A

Responsabilité légale :
GUILABERT FLORENT PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 9011356

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 00000126497404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 00000126497404

Site Internet : http://www.etphobat.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : contact@etphobat.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 179 018 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée)	10	04/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 16:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E8662** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2027**

ÉDITÉ LE **11/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/1993
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015
Capital : 340 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 93 B 564

Siret : **392 968 665 00019**

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9011356

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 00000126497404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 00000126497404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ETANCHEITE PHOCEENNE DU BATIMENT**

655 AVENUE DENIS PAPIN
ZI ROGNAC NORD
13340 ROGNAC

Téléphone : 04 42 87 53 64 **Fax :**
Portable : 06 86 00 60 10

Site Internet : http://www.etphobat.fr
E-mail : contact@etphobat.fr

Responsabilité légale :
GUILABERT FLORENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	04/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/03/2026 16:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.